

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 114-2016
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.578

Déposée le: 02.06.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Sancar (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 08.09.2016

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Hébergement de requérants d'asile en ville de Berne: démarche contestable du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif et le Service cantonal des migrations jugent, de leur propre aveu, les abris de la protection civile inadaptés à l'hébergement de requérants d'asile, qu'ils voient comme une solution d'ultime recours. Or force est de constater que le canton a visiblement pour objectif de recourir à cette mesure d'urgence. En 2012, l'abri PC de Hochfeld a été ouvert aux requérants d'asile, pour une période initiale de six mois, et la gestion en a été confiée à l'ORS sans appel d'offres public. Depuis son ouverture, le centre d'accueil de Hochfeld a essuyé de vives critiques de la part des personnes hébergées, tout comme de la population, du parlement et des autorités de la ville de Berne.

En l'espace d'un an, la ville de Berne a elle-même ouvert deux nouveaux centres d'accueil (ancienne caserne des pompiers et hôpital Ziegler/maison Renfer), en faisant savoir clairement qu'elle ne tolérerait pas que des abris PC de la ville servent à l'accueil de requérants d'asile mais que, le cas échéant, elle aiderait le canton à trouver des places supplémentaires. Le conseil communal avait conditionné son approbation de l'implantation d'un centre fédéral sur le site de

l'hôpital Ziegler à la fermeture de l'abri de Hochfeld. La Confédération a ouvert son centre début mai et le conseil communal de Berne lui a accordé un délai jusqu'à fin mai pour fermer Hochfeld. A en croire les médias, le Conseil-exécutif fermera effectivement Hochfeld fin mai 2016, mais ouvrira aux requérants l'abri PC de la centrale de distribution de Coop à Berne-Riedbach. Une décision prise sans informer ni consulter la ville de Berne, ce qui est fort de café. Cette manière de faire est inacceptable.

Dans son rapport sur l'asile, l'ancienne Commission de haute surveillance a déploré la pratique du Conseil-exécutif en matière de communication et a émis des recommandations. Un an plus tard, la nouvelle Commission de gestion (CGes) sortait un rapport invitant le gouvernement à améliorer sa communication dans le domaine de l'asile. Il est choquant d'apprendre qu'un bâtiment inoccupé construit en surface à Frauenkappelen a été visité par le Service cantonal des migrations pour ne pas être retenu au final.

Face à une telle situation, des questions ne manquent pas de se poser sur la pratique du canton quand il s'agit d'accueillir des personnes exilées en partie gravement traumatisées. Le Conseil-exécutif et le Service des migrations mettent leur crédibilité en jeu lorsqu'ils décident d'ouvrir un nouvel abri souterrain tout en affirmant que les installations de la protection civile, sans air frais ni lumière du jour, ne sont pas adaptées à l'hébergement de réfugiés.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi a-t-il ignoré les critiques formulées par le conseil communal de Berne au sujet de l'hébergement de réfugiés dans des abris souterrains en ville et décidé d'ouvrir un nouveau centre d'accueil à Berne-Riedbach ?
2. Pourquoi n'a-t-il pas informé au préalable le conseil communal de Berne du transfert prévu de Hochfeld à Berne-Riedbach ?
3. La démarche du Conseil-exécutif va à l'encontre des recommandations contenues dans le rapport de la Commission de gestion du 13 août 2015 qui, dans son point 3.7.1 (bilan, p. 22), indique clairement que la communication mérite d'être améliorée. Pense-t-il vraiment prendre au sérieux les recommandations de la Commission de gestion en agissant comme il le fait ?
4. Dans cette affaire, a-t-il l'impression de favoriser un climat de coopération avec la ville de Berne, qui s'engage pour davantage de places d'accueil en surface et qui a clairement fait savoir qu'elle chercherait de nouvelles places en surface en cas de besoin ?
5. La gestion du centre reste-t-elle aux mains de l'ORS ? Cette tâche ne doit-elle pas faire l'objet d'un appel d'offres public ? L'octroi d'un tel mandat sans appel d'offres public pour l'abri de Hochfeld est-il défendable d'un point de vue juridique ?
6. Les informations publiées dans le quotidien Der Bund le 1^{er} juin 2016, selon lesquelles le canton a visité un bâtiment à Frauenkappelen avant d'y renoncer sans motif, sont-elles correctes ?
7. Pourquoi le Conseil-exécutif n'a-t-il pas loué le bâtiment en surface à Frauenkappelen alors qu'il dit réprouver l'hébergement de requérants d'asile dans des abris souterrains ?

8. Le canton aurait-il dû lancer un appel d'offres public pour le mandat de gestion du centre d'accueil à Frauenkappelen ?

Motivation de l'urgence : Le canton fermera enfin l'abri de Hochfeld – fortement contesté – dans les jours à venir, pour ouvrir dans le même temps un nouvel abri de la protection civile en ville de Berne. Tant la population que le conseil municipal de Berne critiquent vivement la démarche du Conseil-exécutif pour son absence de communication en amont du « transfert », en dépit des recommandations formulées par la Commission de gestion. Il est urgent de clarifier la situation pour le public.